

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

# 23 novembre 2015 18h00

# Commission Locale de l'Eau

### Etaient présents :

## Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN, Annie GAUSSENS,

Messieurs Bernard GEVREY, Jean-Louis DUMONT, Daniel BARBIER, Laurent STREIBIG, Jean-Luc SOLLER, Guy MOINGEON, Patrick ORSOLA, Pierre PORTMANN,

### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Messieurs Fabrice FAIVRE, Gérard CLEMENCIN, Gisèle DACLIN, Philippe BATON, Laurent MONNOT.

## Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Messieurs Marc PHILIPPE, Gilles BOSSON, Vivien ROSSI, Madame Muriel CHABERT,

#### Etaient représentés :

Madame Pascale GALLION (pouvoir à Mme GAUSSENS),

Messieurs BERAUD (pouvoir à M.DUMONT), FAVERJON (pouvoir à Mme DURNERIN), ALMEIDA (pouvoir à M.GEVREY), CHADOEUF (pouvoir à M.FAIVRE), FLAMAND (pouvoir à M.BARBIER), ROLLIN (pouvoir à M.STREIBIG), DESSEREY (pouvoir à M.MOINGEON),

Administrations: ARS (pouvoir à la DREAL),

#### Participaient à la réunion :

Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche) Madame Lisa LARGERON (animatrice Contrat de Bassin) Mademoiselle Julie PILOSU (chargée de mission nappe dijon sud)

Mme DURNERIN accueille les participants et ouvre la séance.

## Rapport d'activité SAGE 2014

2014 est la première année d'entrée en application du SAGE et coïncide avec les élections municipales, conduisant au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ce fut donc une année de transition peu propice aux engagements dans l'attente des prises de fonction des nouveaux membres.

### Acquisition de données et préparation du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

L'échéance de décembre 2014 devait marquer la révision des autorisations de prélèvements. Dans cette perspective, le SAGE devait collecter et analyser l'ensemble des données de prélèvements et consommations afin de proposer une méthodologie de calculs des autorisations envisageables, conformes aux VMP.

La première difficulté a été la collecte des données. Si la majorité des maîtres d'ouvrages ont volontiers répondu aux demandes, certains n'ont jamais donné suite malgré de nombreuses relances. Les données manquantes bien que n'étant pas significatives en elles mêmes, sont nécessaires pour la répartition globale.

La seconde difficulté a été la mise en forme des données afin de pouvoir en extraire des analyses pertinentes. En effet, l'objectif du plan de gestion de la ressource en eau est d'aboutir à un plan d'action intégrant les évolutions attendues en matière de besoins. De plus, au fur et à mesure des mises à jour, l'évolution interannuelle doit être facilement analysée pour, le cas échéant, proposer des corrections.

# Gestion quantitative en hautes eaux

Plusieurs dossiers ont été suivis et des contributions ont été apportées, notamment sur la consultation pour la révision du service de prévision des crues suite aux évènements de mai 2013. Plusieurs réunions de travail pour l'amélioration des observations et de la gestion de crise ont été conduites avec les services de l'Etat et l'agglomération dijonnaise. L'une des améliorations principale à apportée est la validation des prévisions par un réseau d'observateurs de terrain.

### Maîtrise des pollutions

Le principal dossier traité sur cette thématique a été le projet de plan d'action sur le bassin d'alimentation du captage de la source de Jeute à Créancey. Le plan d'action est élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui apparaît comme l'interlocuteur le plus approprié pour favoriser l'acceptation du projet par la profession agricole.

Le projet d'arrêté préfectoral arrêtant le programme d'actions sur 3 ans a été soumis à la CLE en février 2015 et a reçu un avis favorable.

#### Avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE, c'est donc une action importante de la CLE.

Ces avis concernent plusieurs types de dossiers :

- ✓ Urbanisme : PLU, projets de lotissements, ZAC, infrastructures...
- ✓ ICPE : établissements industriels, agricoles, agro-alimentaires...
- ✓ Environnement : travaux sur les milieux aquatiques, prélèvements sur les ressources (AEP, irrigation...).
- ✓ Plans, programmes, schémas.

Le premier semestre 2014 a été particulièrement chargé avec 26 dossiers instruits contre 9 au second semestre. Cette activité ne représente pas moins de 46 jours de travail répartis entre étude du dossier, rédaction d'une note de synthèse avec proposition d'avis transmise aux membres du bureau pour consultation, collecte et synthèse des remarques éventuelles, rédaction de l'avis définitif et envoi.

#### Point activité 2015

Gestion quantitative - Révision des autorisations de prélèvements, 7 réunions de concertation ont été tenues avec les maîtres d'ouvrages et les services de l'Etat. Les discussions permettent de mettre en perspectives la mise en application du SAGE et l'évolution de la gestion des ressources.

Elaboration du projet de PGRE (présentation ci-après) - Projet d'adoption pour le 1er semestre 2016

Projet de pose de repères de crue - Consultation des communes, consultation des fabriquants, projet de 10 repères posés en 2016

Avis de la CLE – une douzaine de dossiers étudiés à ce jour

GEMAPI- Analyse des conséquences de la loi pour les collectivités, pour le SBO et pour la mise en application du SAGE (volet "prévention des inondations")

# Bilan à mi-parcours du Contrat de bassin

Adopté en novembre 2012, le Contrat de bassin doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours. Au départ 50 fiches action

- 10 actions achevées
- 23 actions seront non reconduites
- 17 fiches action sont conservées et/ou mises à jour
- 10 nouvelles fiches action sont proposées

→ Nouveau plan d'action : 27 fiches

# Contrat de nappe Dijon sud

La nappe de Dijon sud est suivie par une instance de coordination entre les SAGE de l'Ouche et de la Vouge, l'InterCLE. Le contrat de nappe présentée à l'InterCLE par la chargée de mission a été approuvé le 30 octobre dernier. Il revient ensuite à chaque CLE de se prononcer sur la proposition de contrat afin d'entériner le projet.

Mademoiselle PILOSU présente le projet

# **PGRE**: présentation

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, Mme DURNERIN remercie les présents et lève la séance. La séance est levée à 19H45.

La présidente de la CLE

Christine DURNERIN